



## CONVOCAATION

### À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

Cher(e) Adhérent(e),

Nous vous prions de bien vouloir honorer de votre présence l'Assemblée Générale Ordinaire que tiendra l'A.T.N. le :

**LUNDI 25 novembre 2024 à 19h30 précises,**

**au CLUB HOUSE du foot (stade Monclar – 55 boulevard du Parc à Neuilly)**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Élection du Comité de Direction
- 2) Rapport du Comité de Direction
- 3) Rapport du Commissaire aux comptes
- 4) Budget 2025
- 5) Approbation des résolutions
- 6) Questions diverses

Pour être valablement tenue, cette Assemblée Générale doit réunir au moins le vingtième des membres actifs de l'A.T.N. inscrits à la date du 25 novembre 2024 présents ou représentés.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, cette Assemblée Générale Ordinaire serait à nouveau convoquée pour le jeudi 12 décembre 2024, avec le même ordre du jour (article 27 des statuts).

LE COMITE DE DIRECTION DE L'A.T.N.

Le Président

**N.B.** (1) Conformément aux statuts, auront seuls le droit de participer aux votes les adhérents à jour de leur cotisation et inscrits à l'ATN avant le 25 mai 2024.

2) Le Comité de Direction doit obligatoirement inscrire à l'ordre du jour toute question qui serait soumise par écrit, accompagnée des signatures d'au moins 12 membres actifs, ou de leurs représentants légaux s'ils n'ont pas 16 ans, envoyée au siège de l'Association un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire. (Article 27 des statuts).

3) Toute liste de candidats doit être communiquée au Président au plus tard le 26 octobre 2024, soit 30 jours avant l'Assemblée Générale (article 13 des statuts).

ASSOCIATION DES TENNIS DE NEUILLY  
27 bis boulevard du Général Leclerc - 92200 Neuilly-Sur-Seine  
Tel : 01 46 40 03 28 – E-mail : atn@tennis-neuilly.com



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 25 NOVEMBRE 2024**

### **RÉSOLUTIONS**

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Direction sur la gestion de l'Association en 2024, ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ATN, réunie à Neuilly le **25 novembre 2024**, approuve ces rapports en toutes leurs parties.

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ATN, réunie à Neuilly le **25 novembre 2024**, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice ouvert le 1<sup>o</sup> octobre 2023 et clos le 30 septembre 2024, décide d'affecter le résultat de l'exercice au fonds de réserve associatif et donne quitus au Comité de Direction de sa gestion.

#### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ATN, réunie à Neuilly le **25 novembre 2024**, approuve le projet de budget 2025 et la hausse des cotisations et droits d'entrée décidés en séance.